

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**17 : Renseignements complémentaires**

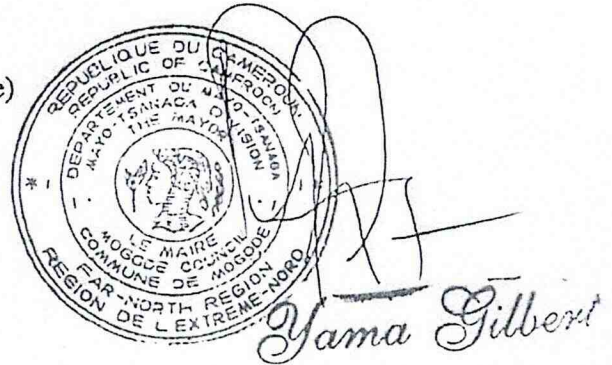
Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Service Technique de la commune de Mogodé

Mogodé Le : ..... 0. 6 AVR. 2026 .....

**Copies : Le Maire de la Commune de Mogodé**

(Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage)

- DDMINMAP/MT CR (PCR)
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- Président CIPM;
- DDMINEPAT/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage ;
- Chrono/Archive.



irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

### 13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 30 AVR 2026 à 11 heures précises dans la salle des délibérations de la commune de Mogodé, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

### 14- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- 1<sup>ère</sup> étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2<sup>e</sup> étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3<sup>e</sup> étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### 14.1- Critères éliminatoires

##### 14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de la caution de soumission.

##### 14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Vingt-cinq Millions (25 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels,
- g) Abandon d'un chantier.

##### 14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

#### 14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 53 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

### 15 : Attribution

Le Maire de la commune de Mogodé, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après

Vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### 16 : Durée de validité des offres

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

#### 7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB – Exercice 2025, sur la ligne d'imputation budgétaire N° \_\_\_\_\_

#### 8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministère en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine de marchés publics dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, dont montant s'élève à **Quatre Cent Cinquante-Neuf Mille (459 000) Francs CFA** par lot et valable pendant trente(30)jours au-delà de la date originale de validité des offres. Ledit cautionnement de soumission, timbré, devra être constitué conformément à la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation de cautionnements sur les marchés publics.

Les cautionnements présentés dans le cadre des marchés publics sont constitués des titres émis par les établissements financiers de première catégorie autorisés par le ministre chargé de finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, et des récépissés de consignation délivrés par le CDEC. L'absence de la caution de soumission accompagnée du récépissé de consignation délivrée par le CDEC entrainera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite n'ayant pas aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absence de la caution. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plus est irrecevable.

#### 9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Mogodé Service Technique de la Commune de Mogodé.

#### 10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Technique de la Commune de Mogodé, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de *Soixante Mille (60 000) francs CFA* auprès du Receveur municipale de la commune de Mogodé.

#### 11- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Service Technique de la Commune de Mogodé au plus tard le 30 AVR 2026 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/C-MOG/CIPM/TBEC/2026 DU 05 AVR 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TEKI (lot 01) ET D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLE DE CLASSE A ECOLE PUBLIQUE DE NDZAMBOU (lot 02), ARRONDISSEMENT DE MOGODE, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du MINEDUB– Exercice 2026

Délai d'exécution : Trois (03) mois

Imputation : \_\_\_\_\_

*Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

#### 12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° D2 /AONO/C-MOG /CIPM/TBEC/2026 DU 6 AVR 2028 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A ECOLE PUBLIQUE  
DE TEKI (lot 01) ET D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLE DE CLASSE A ECOLE PUBLIQUE DE  
NDZAMBOU ARRONDISSEMENT DE MOGODE, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE  
L'EXTRÊME-NORD

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Mogodé, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage lance, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TEKI (lot 01) ET D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLE DE CLASSE A ECOLE PUBLIQUE DE NDZAMBOU (lot 02), Arrondissement de Mogodé ; Département du Mayo-Tsanaga ; Région de l'Extrême-Nord.

2 Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafonnage;
- La menuiserie métallique;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers

3-Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : *trois (03)* mois.

Les travaux sont subdivisés en deux lots ci-après défini :

4- Allotissement

N° lot	Désignations	Montant
01	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de TEKI	22 950 000
02	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de NDZAMBOU	22 950 000

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel total de l'opération à l'issue des études préalables est indiqué comme dans le tableau ci-dessus.

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.